

Monsieur le Président de la 13<sup>ème</sup> conférence des États Parties à la Convention sur les armes à sous munitions ;

Mesdames /Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;

Mesdames /Messieurs les Directeurs des structures nationaux de lutte anti mines ;

Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi avant tout au nom de la délégation Tchadienne d'adresser mes sincères félicitations à la nouvelle équipe dirigeante de notre convention aussi complexe dans ses tâches que salvatrice dans ses objectifs.

Votre prise de fonction à la tête de cette convention à ce moment précis où des foyers de tensions sont visibles dans plusieurs angles de la planète ne sera pas une tâche facile mais avec la volonté de toute l'équipe qui vous entoure, nous vous souhaitons toutes les meilleurs à venir.

Permettez-moi aussi de rappeler que, depuis la signature et la ratification de la convention sur les armes à sous munitions, le Tchad n'a ménagé aucun effort pour maintenir et respecter ses engagements vis à vis de ladite convention.

Avec le soutien financier de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux plus particulièrement l'Union Européenne, le Tchad a mené de septembre 2020 à Avril 2021, des activités d'enquête technique et de dépollution conformément à l'article 4 de la Convention sur les armes à sous-munitions dans les provinces du Borkou et de l'Ennedi pour une superficie de 742 657 m<sup>2</sup>. Dans cette opération, 14 conteneurs des armes à sous-munitions de type AO1 SCH ont été détruits.

Cette action louable de l'UE nous a permis de nettoyer les zones contaminées par les armes à sous munitions existantes sous notre juridiction à l'exception de la province du Tibesti qui nécessite une enquête afin de confirmer s'ils existent des

zones polluées par les armes à sous munitions. Mais compte tenu de la grandeur géographique de ladite province, le HCND entreprend des démarches auprès des partenaires et bailleurs pour la mobilisation des fonds qui reste jusqu'à preuve du contraire invisible ; pourtant sur le plan national, des équipes d'enquête ainsi que des moyens logistiques sont prêt pour être déployées.

La présomption d'existence des zones polluées par armes à sous munitions dans la province du Tibesti reste le principal mobile d'alerte poussant le HCND d'élaborer un plan opérationnel de déploiement de 5 équipes nécessitant un budget estimé à **115 038,015 euro** qui prendra en compte l'ensemble des activités d'enquête pour une durée d'environ 5 semaines. A cette prévision, le gouvernement du Tchad avait fait part de sa contribution numéraire d'une enveloppe à hauteur de **15 244 009 euros** ainsi que des moyens techniques et logistiques adéquats disponibles. Mais compte tenu du manque de ces moyens estimé, le HCND reste déterminé tout en espérant avoir éventuellement un partenaire pouvant l'accompagner dans ses opérations d'enquête dans ladite province.

C'est pourquoi, nous lançons un appel à nos partenaires et autres donateurs d'appuyer financièrement le Tchad dans cette perspective. Les futurs résultats de cette enquête pourront nous aider à préparer un plan de travail plus détaillé ainsi qu'un budget raisonnable et spécifique pour traiter s'il y a lieu des zones contaminées restantes identifiées.

Monsieur le Président ;

La situation sécuritaire dans le sahel et la crise soudanaise avec comme corollaire l'accueil des réfugiés par le Tchad bientôt trois ans restent aussi un défi de taille pour le gouvernement tchadien. A cette situation, s'ajoute encore le phénomène du changement climatique qui occasionne le déplacement des mines sur les routes où dans des zones de pâturage suite aux pluies torrentielles qui s'abattent ces

dernières années dans les trois provinces nord du pays connues comme zones les plus polluées.

Il est important de rappeler que la majeure partie de la population des zones infectées ne connaît pas faire la différence entre les mines, les sous munitions et les restes explosifs de guerre. C'est pourquoi, certains accidents causés par les armes à sous munitions, les Engins Explosifs Improvisés ou les Restes Explosifs de Guerre sont tous attribués aux mines par méconnaissance de la nature du danger qui sévit partout dans les zones à risque au Tchad.

Monsieur le Président ;

L'adhésion et la ratification de cette convention par le Tchad explique pleinement la volonté du gouvernement soucieux de la dépollution de son territoire car le Tchad connaît mieux que quiconque la dangerosité de ces engins et leurs impacts sur son plan social et économique. C'est dans cette logique dynamique que le Tchad a introduit une demande d'extension provisoire de 24 mois afin d'entreprendre des activités d'enquêtes qui permettraient d'élaborer un plan de travail complet en vue de sa demande de prolongation ultérieure.

Pour finir, nous exprimons notre pleine volonté de continuer avec toutes les instances de lutte anti mines et les armes à sous munition afin de bâtir un monde exempt de tout danger à l'horizon 2030

Je vous remercie.